

Compte rendu de la séance du lundi 27 mars 2023

Président : GODET MENTION Bernadette

Secrétaire : RUYFFELAERE Christine

Présents :

Madame BERNADETTE GODET MENTION, Madame Christine RUYFFELAERE, Monsieur Jean-Luc LECOQ, Madame Christiane LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LECOQ, Monsieur Olivier DOREMUS, Monsieur François DELOBEL, Madame Olivia BERLEUX, Monsieur Frédéric RENARD

Excusés :

Monsieur Yann POUILLARD, Monsieur Marc DOMIS

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

- Compte de Gestion 2022
- Compte Administratif 2022
- Affectation de Résultat 2022
- Vote des taux d'imposition 2023
- Délibération CAF
- Travaux RD96
- Subvention Restos du Coeur
- Questions diverses :
 - Devis Paschal
 - Invitation Mariage
 - Point PEC

Délibérations du conseil:

Vote du Compte de Gestion 2022- Banteux (2023 09)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GODET MENTION Bernadette

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Vote du Compte Administratif 2022- Banteux (2023 10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GODET MENTION Bernadette
Mme Godet Mention Bernadette sort de la pièce pour le vote du Compte Administratif et donne la présidence du Conseil Municipal à Ruyffelaere Christine,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par GODET MENTION Bernadette après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	39 062.06			66 127.43	39 062.06	66 127.43
Opérations exercice	37 903.57	45 653.26	229 415.21	292 170.04	267 318.78	337 823.30
Total	76 965.63	45 653.26	229 415.21	358 297.47	306 380.84	403 950.73
Résultat de clôture	31 312.37			128 882.26		97 569.89
Restes à réaliser						
Total cumulé	31 312.37			128 882.26		97 569.89
Résultat définitif	31 312.37			128 882.26		97 569.89

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Banteux (2023 11)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GODET MENTION Bernadette

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 128 882.26

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	66 127.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	47 669.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	62 754.83
Résultat cumulé au 31/12/2022	128 882.26
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	128 882.26
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	31 312.37
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	97 569.89
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Délibération signature de la CTG CAF (2023 12)

Le contrat Enfance Jeunesse (CEJ), impulsé par la CNAF de puis 2006, en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, est remplacé par un nouveau cadre contractuel d'intervention intitulé Convention Territoriale Globale (CTG). La commune était signataire d'un CEJ.

Cette convention territoriale globale traduit, à l'échelle intercommunale, les orientations stratégiques définies à partir d'un diagnostic partagé entre les acteurs (collectivités, structures gestionnaires et partenaires) et la CAF du Nord en matière de services aux familles. Elle couvrira les domaines d'interventions : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et des collectivités à poursuivre leurs financements aux services des familles du territoire.

La CTG s'appuie sur un projet sociale de territoire à l'échelle de l'EPCI (cf annexe 1 : délibération CAC du 15/12/2022). Les thématiques abordées viennent ainsi croiser l'organisation des compétences des communes, des SIVOM, et de l'EPCI (cf annexe 2 : organisation des compétences).

La CTG sera assortie de moyens financiers permettant la pérennisation de l'offre existante, le développement d'une offre nouvelle et le pilotage du projet de territoire.

Sa signature conditionne le maintien d'un financement par la collectivité des actions inscrites dans le CEJ arrivé à échéance le 31/12/2022. Pour ces actions, la CAF du Nord s'engage à pérenniser ses financements par le biais des bonus territoires calculés sur les périmètres de compétence. Ceux-ci seront versés directement aux différents gestionnaires d'équipement.

Si la commune souhaite développer une offre dans le domaine de la petite enfance, créer un poste de chargé de coopération ou faire appel à une ingénierie ponctuelle pour l'aider à mettre en oeuvre une action du projet territoire, la CTG prévoit des financements forfaitaires tels que déclinés en annexe 3 : Bonus territoire CTG. Ce développement d'actions doit être concerté et s'appuiera sur les nouveaux leviers de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 qui sera signée entre la CNAF et l'Etat.

La signature de la CTG couvrira la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Suite à la présentation de ces nouvelles modalités de contractualisation, il est proposé au Conseil municipal de s'engager dans la CTG au côté de la CAF du Nord et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de cette CTG.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de cette CTG.

Fait et délibéré à BANTEUX, les jour, mois et an que dessus.

Subvention Restos du coeur 2023 (2023 13)

Je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2023, suite à la demande de subvention des Restos du Coeur la subvention communale ci-après à cette association demandé en février:

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

– Restos du coeur	60€
-------------------	------------

Ces dépenses seront prélevées et inscrites au budget communal 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

- Vote des taux d'imposition 2023

Reporté renseignements sur les taux

- Travaux RD96

Explicatif devis concernant les travaux afin d'envoyer les demandes de subventions

- Questions diverses :

Devis Paschal présentation devis réparation cloche non urgent
Invitation Mariage présentation et réponse presence Prochaine réunion
Point PEC explications suivi PEC par Mme Ruyffelaere

Fin de séance : 21h10